



Exclure un membre de mon bureau

Par **jaky1968**, le **08/03/2018** à **02:03**

bonjour je suis président d'une association la loi 1901
mon premier mandat
après plusieurs réunions le vice président quitte la salle de billard en nous disant qu'il
démissionner chose qu'il n'a jamais fait à ce jour je m'occupe de faire les travaux comme c'est
une nouvelle salle mardi deux personnes viennent remettre en état les tapis pendant ce temps
je pose des portes manteaux et un plateau sur le meuble il me prends de vive voix il me dit
que je dépense tous le fric la somme des portes manteaux 63 euro le prix du plateau 180e00

permette moi de vous dire mon désappointement cet personne ne fait rien à part vapote

merci de me conseiller cordialement

Par **morobar**, le **08/03/2018** à **09:36**

Bonjour,
Il faut se référer aux statuts de l'association pour connaître les modalités:
* de révocation d'un membre du bureau, peut-être devant le conseil d'administration
* de l'exclusion d'un membre de l'association.
En tout état de cause, selon les statuts classiques/habituels qu'on rencontre, le bureau est
renouvelé tous les ans après la nomination d'administrateurs dont le mandat est échu lors de
l'AG.
C'est à ce moment qu'il faut veiller au vote des administrateurs.